

APPRECIÉE PAR SON SEXE



Lui. — Voilà Mlle Stéphanie dans l'eau...

Elle. — L'effrontée ! Elle a toujours quelque manigance pour attirer l'attention sur elle.

UNE DROLE DE FAMILLE

Ce que c'est tout de même que le hasard ! Il en fait souvent de drôles quand il s'en mêle. Figurez-vous qu'il réunit un jour à la plus jolie baraque de la foire, deux messieurs et deux dames.

Les messieurs étaient : le père Triponard, un veuf encore jeune et jovial, et son fils, Candide, une sorte de petit vieux, timide comme une fille.

Les deux dames étaient : Mme Beauminet, respectable veuve de quarante printemps au moins, et Colette, sa fille, une petite rieuse, qui faisait plaisir à voir.

C'est drôle la foire, et Tripotard, qui a le mot pour rire, risqua quelques plaisanteries. Colette, qui l'entendait, riait comme une folle, tandis que la mère Beauminet baissait les yeux et rougissait, ce qui fut remarqué par Candide.

La représentation finie, chacun s'en fut de son côté.

Quelle gentille fille ! se dit Tripotard ; voilà comme je voudrais une femme.

Quelle respectable dame ! disait Candide. Ce serait bien la femme de mes rêves.

Avait-ils déjà reçu le coup de foudre ? Je ne sais ; mais ils ne tardèrent pas à le recevoir deux heures plus tard à la Tripe odorante, où la faim les avait réunis. C'est là que leur sort se décida. Tripotard avait assez du veuvage et ne demandait qu'à se remarier ; Colette, qui craignait de coiffer sainte Catherine, passa volontiers sur les cinquante ans de Tripotard qui avait largement de quoi, comme on dit. Quant à la mère Beauminet, elle calcula que Candide, qui avait cinq cents bonnes livres de rente du côté de sa mère, ferait un mari parfait ! et qu'elle même ferait encore le bonheur d'un époux qui ne serait pas trop exigeant du côté de la dent et des cheveux.

Bref, on s'en fut tertous bras dessus, bras dessous. Tripotard, empressé, conduisit galamment Colette manger des gauffres. Même qu'elle en mangea trop et eut mal à l'estomac, ce qui ne l'empêcha pas, entre deux gauffres, d'avouer à son amoureux qu'elle le trouvait un mari très passable. De son côté, Candide qui avait conduit dame Beauminet aux chevaux de bois, lui déclarait sa flamme au moment où cela tournait le plus vite. L'amour va bon train à l'époque de la foire, il fut décidé, de part et d'autre, que les deux mariages se feraient à quinzaine.

La noce fut gaie, on mangea bien, on but davantage ; Tripotard était émoussillé et pétillait d'esprit. Colette, tout en riant, ne perdait pas de vue les écus qu'elle allait avoir, car elle savait que son mari était des plus cossus. Mme Beauminet mangea comme six, et, en femme économe, serra dans du papier une cuisse de poulet qu'elle mit dans sa poche. Quant à Candide, tout le monde remarqua qu'il s'était très bien exécuté quand le cousin Mouton, après sa chanson, eut proposé à tertous d'embrasser sa voisine. Il embrassa, très gentiment, Mme Beauminet ; malheureusement, elle avait à ce moment le hoquet, ce qui fit rire la société.

Le soir, les invités se retirèrent disoretement et, sauf la mère Beauminet qui eut une indigestion, tous se rappelèrent avec bonheur cette heureuse journée.

Pendant quelques jours tout alla au mieux, bien que nos quatre époux fussent bien embarrassés quel titre se donner.

Candide était devenu le mari de sa belle-mère, et l'appelait tantôt ma femme, tantôt ma mère. Il était le beau-père de son propre père, et le beau-père de sa belle-mère Colette, qu'il appelait tantôt ma fille, tantôt belle-maman.

Tripotard, gendre de son propre fils, était le beau-père et le mari de la belle-fille de son propre beau-père, la belle-mère de sa mère, et la belle-mère de son beau-père Candide.

Tout cela était déjà compliqué, mais, ne voilà-t'il pas que le procureur s'en mêle et déclare tous ces mariages nuls. Il dit à Candide : Vous ne pouvez pas épouser votre belle-mère ; à Mme Beauminet : la loi s'oppose, à ce que vous épousiez votre beau-fils ; à Tripotard : vous ne pouvez épouser votre belle-fille ; et à Colette : vous ne pouvez épouser le père de votre beau-père, et par conséquent votre grand-père.

On plaida ; mais heureusement tout s'arrangea, et nos heureux époux devinrent d'heureux parents, car Candide eut une fille qu'on appela Nicolle, et Tripotard un fils du nom de Colas.

Ces naissances vinrent encore compliquer la situation, car Candide est devenu le grand-père de son frère Colas ; Tripotard, le beau-frère de sa petite-fille ; Mme Beauminet, la grand-mère de son beau-fils, et Colette la belle-sœur de sa sœur. Colas sera le petit-fils de son frère et de sa belle-sœur, l'oncle de Nicolle qui, elle-même, sera sa propre tante, etc. . .

Heureusement qu'ils sont trop jeunes pour se marier, car cela se compliquerait encore. Mais pourraient-ils se marier ? La loi n'a pas prévu le cas d'un oncle épousant sa tante.

UN BON MOYEN

Elle. — J'en ai assez d'envoyer des vers aux jour-

naux. On me les renvoie toujours quelque temps après.

Lui. — Je vais vous dire quoi faire pour que ça ne se répète plus.

Elle. — Que faire ?

Lui. — N'envoyez pas avec vos vers une enveloppe portant un timbre-poste.

APPROBATION



La mère. — Eh bien, Ninette, aimes-tu ta nouvelle poupée ?
Ninette. — Oh ! oui... Santa Claus a tant de goût !